



FORSSE
BRETAGNE SUD

FORMATION SANTÉ SÉCURITÉ



N° SIRET : 810 703 322 00026

Activité : 53 56 09020 56

N° Habilitation 1451046/2018/SST-01/0/13

Formation Sauveteur Secouriste du Travail
Maintien et Actualisation des Compétences

OBJECTIFS :

- Rafrâchir les connaissances des stagiaires et combler leurs lacunes pour être capable de :
 - Mener la fonction de prévention du SST
 - Alerter ou faire alerter les secours
 - Préserver l'intégrité de la victime en attendant l'arrivée des secours
- Revalider le certificat de SST

PUBLIC :

- Tous les Sauveteurs Secouristes du Travail

ORGANISATION DE LA FORMATION :

- **Prérequis**
Etre titulaire d'une carte SST en cours de validité
- **Durée**
1 jour / 7 heures
- **Effectif**
De 4 minimums à 10 stagiaires maximum
- **Maintien des connaissances**
Le maintien et actualisation des compétences doit avoir lieu au plus tard dans les 24 mois qui suivent la formation.
- **Intervenant(s)**
Formateur SST certifié par l'INRS
- **Méthode et matériel pédagogiques**
Exposés interactifs, démonstration par le formateur, étude de cas, mise en situation, retour d'expérience... Supports vidéoprojetés, mannequins, DAE, matériel de démonstration et d'utilisation en cas concrets, maquillage... Remise de livrets INRS.
- **Modalités d'évaluation**
Evaluation du stagiaire selon la grille de certification des compétences du SST (mac) de l'INRS.
- **Attribution Finale**
Certificats de Sauveteur Secouriste du Travail

TEXTES REGLEMENTAIRES DE REFERENCE:

- Code du travail Article R4224-15
- Circulaire 32-2010 de la CRAM
- Document de référence de l'INRS

PROGRAMME DE FORMATION

1- RAPPEL DU ROLE DU SST FACE A L'ACCIDENT

2- RAPPEL DU ROLE DU SST DANS L'ORGANISATION DE LA PREVENTION

3- L'EXAMEN de la victime

- Objectifs de l'examen
- Comment examiner une victime (recherche d'hémorragies, appréciation de l'état de conscience, appréciation de l'activité respiratoire)

4- L'ALERTE des secours

- Description de l'organisation de la chaîne des secours dans l'établissement (moyens internes et externes)
- La procédure à suivre pour favoriser l'efficacité de l'intervention.
- Les informations à communiquer dans le message d'alerte.

5- L'INFORMATION dans l'établissement

- Les personnes à informer dans l'établissement
- Les éléments à transmettre et les actions mises en œuvre.

6- LES ACTIONS DE PREMIERS SECOURS

- **Arrêter un saignement abondant :**
- **Désobstruer les voies aériennes d'une personne qui s'étouffe**
- **Gérer les malaises**
- **Traiter les brûlures pour éviter leur aggravation**
- **Gérer les traumatismes**
- **Secourir une personne inconsciente qui respire**
- **Secourir une personne inconsciente qui ne respire pas**
- **L'utilisation du Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)**

